



Le jugement executoir ou la grosse du jugement

Par **kiki24**, le **07/04/2009** à **18:33**

Bonjour,

je suis divorcé depuis avril 2005, j'avais fait par la suite la signification, et j'ai reçu après l'acte de mariage avec la mention "mariage dissous" en bas de la page, sauf qu'en Algérie je suis toujours mariée et mon acte de naissance porte toujours le nom de mon ex (vu que je suis née en Algérie et l'acte de mariage s'est effectué en Algérie en 99) aujourd'hui mon avocat en Algérie m'a demandé le jugement executoir ou la grosse du jugement afin de pouvoir entamer la procédure la bas, un papier qui n'est pas en ma possession. Quant à mon avocate elle me dit qu'elle n'a rien d'autre à me donner???

Je lui ai laissé deux jours pour réexaminer le dossier vu que ça date, mais je me demande, si j'ai pas ce papier? comment je pourrais faire? y'a-t'il une autre solution. Cela fait six ans que cette histoire dure et c'est très lourd
merci d'avance